

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Allauch - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Allauch pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1. Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

• **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE**

La cuisine centrale actuelle, située au cœur du village, produit 1700 repas par jour destinés aux groupes scolaires, à la halte-garderie et aux centres aérés notamment. Cependant, la structure rencontre des difficultés de fonctionnement en raison de l'exiguïté et de l'accessibilité des locaux. Afin d'augmenter la capacité de production à 2000 repas par jour, la commune prévoit donc la construction d'une nouvelle cuisine centrale sur un terrain communal de 1870 m² situé dans le quartier des Aubagnens, sur le même site que les régies techniques municipales.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise de l'hygiène et davantage de souplesse dans la production et la distribution des repas, la liaison avec les cuisines satellites se fera en liaison froide, ce qui nécessite également des travaux d'adaptation dans les cuisines sur site.

L'établissement, d'une surface de 750 m², comprendra un centre de réception des marchandises, de déballage-décartonnage, des chambres froides, des réserves, une légumerie, un espace préparation chaude, une zone de lavage, de refroidissement rapide, des vestiaires et des locaux techniques.

A l'extérieur, une voie permettant l'accès aux différentes zones de livraison sera aménagée.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 2.975.000 € HT, dont 1.495.800 € HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.843.334 € dont 964.147 € au titre de la tranche 2018.

• MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

La loi du 11 février 2005 instaure l'accessibilité du cadre bâti et des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Dans cette perspective, la municipalité va procéder à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements communaux recevant du public. Sur le site de plusieurs établissements communaux, il est prévu de réaliser des travaux de voirie, de signalétique, de menuiseries et métallerie.

Les sites concernés au titre de la tranche 2018 sont les suivants : aires de jeux, bibliothèques, services administratifs, centre aéré, cimetières, équipements sportifs, crèches, groupes scolaires, police municipale, lieux culturels, associatifs et sociaux.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 833.334 € HT, dont 166.667 €HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 166.667 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 416.667 € dont 83.334 € au titre de la tranche 2018.

• REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE USINE EDF

L'ancienne usine électrique, propriété de la commune et située à l'entrée du village, a été réhabilitée en pôle artistique et accueille depuis plusieurs années des expositions et un centre chorégraphique. La municipalité souhaite poursuivre la réhabilitation complète de ce site, afin de permettre l'aménagement d'une médiathèque ou d'une salle de spectacles. La superficie des locaux à réhabiliter est de 1080 m². Les bâtiments annexes seront aménagés en ateliers pédagogiques et ateliers d'artistes.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 4.369.157 €HT, dont 104.650 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.646.494 € dont 62.790 € au titre de la tranche 2018.

• REHABILITATION DE LA SALLE DES MARIAGES A LA BASTIDE DE FONTVIEILLE

La salle des mariages, d'une surface de 300 m², est constituée d'une structure métallo-textile, en rez-de-chaussée à proximité immédiate du château de Fontvieille. La partie métallique est composée d'un espace scénique, de sanitaires et sert de salle de réunions.

La structure légère accolée est dédiée à la célébration des mariages et à la tenue de réunions. Le projet consiste à rénover cet équipement en créant une structure indépendante, aux normes thermiques et dans une démarche de développement durable, permettant d'accueillir les activités actuelles mais également la tenue des conseils municipaux. La toile existante sera également remplacée.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 941.667 €HT, dont 450.000 €HT au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 565.000 € dont 270.000 € au titre de la tranche 2018.

oo0oo

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 2.217.117 €HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.380.271 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016 - 10127V, en application de la délibération n°57 du 27 mai 2016.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL